

DÉLIBÉRATION N° 2017-20 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élection du vice-président du conseil d'administration

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président.

Le conseil d'administration avait été informé préalablement de la candidature de Madame Isabelle Andrivon, représentante de la ministre chargée des transports.

L'élection s'est déroulée à main levée, à la majorité simple, en présence de 17 membres du conseil ayant voix délibérative.

Article 2

A l'issue du décompte, les résultats suivants sont proclamés :

- N'ayant pas pris part au vote : 5 ;
- Nombre de votants : 12 ;
- Abstentions : 0 ;
- Blancs ou nuls : 1 ;
- Suffrages exprimés :
 - Madame Isabelle Andrivon : 11.

Madame Isabelle Andrivon est déclarée élue.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Puteaux, le 21 décembre 2017

La présidente du conseil d'administration



Patricia Blanc